

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

## CONDAMNÉ EN BELGIQUE HEROINE

---

Par Profil supprimé Postée le 21/09/2010 22:15

bonjour,mon Amis a recus une condamnation 1000 E plus de la prison pour detention d'heroine en belgique,que risque t'il en france merci de nous aider

---

**Mise en ligne le 23/09/2010**

Bonjour,

Votre ami a fait l'objet d'une condamnation de droit commun consécutive à une infraction à la législation des stupéfiants du Royaume de Belgique. S'il purge cette sanction en Belgique, il ne risque rien en France à son retour. Cependant, votre ami aura certainement un casier judiciaire en Belgique.

Bien cordialement.

---